

- Q. Est-ce que les masques de procédure doivent être homologués ou si les masques jetables disponibles au Costco sont adéquats?
- R. La CNESST recommande idéalement le port de masques portant la certification ASTM. Les autres types de masques peuvent être toutefois acceptables en période de pénurie.
- Q. Que faire si un employé teste positif?
- R. Lorsqu'un employé est positif, celui-ci ne doit pas revenir sur les lieux de travail. Il faudra attendre que la personne soit considérée comme rétablie (10 jours après la déclaration d'un test positif et aucune fièvre depuis au moins 48 heures) pour revenir à l'emploi.

Vous devez procéder immédiatement à la désinfection des surfaces touchées par l'employé. Le nettoyage peut être fait par vos employés qui porteront leur équipement de protection individuelle (masque + protection oculaire) ainsi que des gants.

Vous n'avez pas à prendre d'autres mesures (p.ex. : demander à d'autres employés de se faire tester ou de s'isoler, fermer temporairement ou aviser le public). La Santé publique communiquera avec vous si d'autres mesures sont nécessaires.

- Q. Que faire si un employé a fréquenté quelqu'un qui a testé positif?
- R. L'employé doit appeler en premier lieu le 1 877 644-4545. La santé publique déterminera si l'employé doit se placer en isolement volontaire pendant 14 jours suivants le contact étroit avec une personne positive. S'il développe des symptômes, il doit aussi communiquer avec la Santé publique et se faire dépister.
- Q. Une personne qui passe un test COVID doit-elle quand même se mettre en isolement, même si le résultat est négatif?
- R. Non, si le résultat est négatif, l'employé peut revenir au travail. Il se peut que la Santé publique lui exige de demeurer en isolement s'il est en contact étroit avec une personne positive.
- Q. Un employé dont un membre de sa famille doit rester à la maison, se faire tester est en attente d'un résultat et/ou doit s'isoler peut-il rentrer travailler?
- R. L'employé doit attendre le résultat de son test avant de pouvoir retourner au travail. Il se peut que la Santé publique lui exige de demeurer en isolement s'il est en contact étroit avec une personne positive.

- Q. Que faire si plusieurs cas positifs se déclarent dans votre établissement?
- R. Dans ce cas, il est important de suivre les consignes de la Santé publique. Il n'est pas garanti que vous devez fermer ou de devoir contacter tous vos clients pendant une période donnée. La Santé publique fera une enquête épidémiologique avant de déterminer si vous devez poser certaines actions.